

# Commission des droits de l'homme

40<sup>ème</sup> Session

Intervention de Cruz Melchor EYA NCHAMA (1)

Mouvement International pour l'Union Fraternelle entre les Races et les Peuples

Monsieur le Président,

Nous suivons avec beaucoup d'attention la situation des droits de l'homme au Chili depuis le coup d'Etat du général Pinochet. Il ressort des informations présentées dans le rapport du Rapporteur spécial à la Commission et à l'Assemblée générale (voir E/CN.4/1984/7 et A/38/385 et Add.1, respectivement) que la situation s'est aggravée au cours des quinze derniers mois. Après l'annonce en 1983 par le gouvernement Pinochet d'une nouvelle « ouverture politique » encourageante, que s'est-il passé ? En quoi ce processus a-t-il favorisé la jouissance des droits de l'homme et surtout des droits civils et politiques ? Ce que l'on sait c'est qu'immédiatement après cette proclamation, le Ministère de l'intérieur a été confié à un ancien dirigeant du parti national et que, deux jours après, 18000 soldats ont réprimé une manifestation pour la démocratie, faisant plus de 100 victimes. Nul n'ignore non plus que le parti national rassemble deux partis traditionnels, le parti conservateur et le parti libéral. La seule ouverture authentique consisterait à réunir tous les partis politiques sans discrimination, à laisser le peuple chilien décider lui-même de son avenir, à engager le dialogue avec toute l'opposition et à abolir les lois et décrets-lois contraires aux intérêts du peuple chilien, afin de ramener la paix civile.

Monsieur le Président,

Malheureusement, il n'y a pas de paix à l'intérieur du Chili. La Commission chilienne des droits de l'homme a souligné, en janvier dernier, qu'en 1983 on avait dénombré 97 décès, 15 078 détentions, 130 relégations, 4 expulsions, 92 interdictions de rentrer dans le pays, 437 cas de torture et 794 tentatives d'intimidation. Le gouvernement militaire du général Pinochet massacre la population et pratique les détentions arbitraires et la torture tout en proclamant une prétendue ouverture politique et en parlant de laisser les réfugiés regagner leur pays. On a d'ailleurs annoncé effectivement le « retour des réfugiés » et publié des listes où figuraient les noms de personnes décédées, disparues ou qui n'avaient jamais quitté le pays. Cette publication ne visait qu'à tromper le peuple chilien et la communauté internationale. Les quelques exilés qui sont rentrés au Chili ont été soit refoulés, soit expulsés par la suite et le gouvernement s'est contredit ultérieurement en déclarant que les listes en question n'étaient pas valables.

Monsieur le Président,

Il faut que la communauté internationale aide le peuple chilien à exercer ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et continue à faire pression sur le gouvernement militaire de Pinochet pour qu'il laisse respirer le peuple. Si le gouvernement chilien passait en revue la situation depuis le 11 septembre 1973, il serait obligé de constater qu'il a échoué sur les plans politique, économique et social et que la seule solution qui lui reste est de se démettre pour permettre au peuple chilien de décider de son propre avenir.

Monsieur le Président,

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples dénonce une fois de plus les relations de type fasciste qui existent entre le gouvernement du général Pinochet et le régime d'apartheid sud-africain. On constate également que la plupart des gouvernements de l'hémisphère sud prennent pour modèle la junte militaire chilienne. Le fait que des gouvernements

de type chilien puissent entretenir tranquillement des relations avec d'autres pays où la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales est insatisfaisante est un défi à la communauté internationale. Il faut que la Commission reconduise le mandat du Rapporteur spécial, afin de continuer à étudier la situation des droits de l'homme au Chili.

Merci beaucoup pour votre attention

(1) Voir Compte rendu analytique de la 56<sup>ème</sup> séance tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 14 mars 1984, à 10 heures